

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

**ARRETE DU MAIRE N° 52/2025
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,
CONDIDERANT la nécessité de régler la circulation de tous les véhicules le dimanche 7 septembre 2025 en raison du 22^e vide-greniers qui aura lieu au parc public du Bruehl,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison du 22^e vide-greniers qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2025, la circulation de tous les véhicules se fera en sens unique dans la rue de la Saline et dans la rue de la Digue, comme suit :

- Les véhicules venant de la rue de la Gare circuleront en sens unique dans la rue de la Saline pour rejoindre la rue du Château,
- Les véhicules venant de la rue du Château circuleront en sens unique dans la rue de la Digue pour rejoindre la rue de la Gare.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Association de Défense et de Promotion de la ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg et l'Association SKTAN.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur André NIESS, Président de l'Association ferroviaire,
- Monsieur Pascal MULLER, Président de l'Association SKTAN,
- Archives Mairie.



Dominique STOHR,
Adjoint au Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.